Gérer le multi-établissement

Cegid Loop gère le multi-établissement et permet de gérer des fiscalités différentes selon les établissements.

La notion d'établissement peut également être utilisée pour gérer des fiscalités différentes au sein d'une même entité, par exemple dans le cas des associations partiellement fiscalisées.

Cependant, si des paramètres comptables vraiment différents sont nécessaires, notamment le plan comptable, Cegid Loop recommande de traiter les établissements dans des dossiers séparés et de les regrouper lors de la constitution des comptes cumulés.

Cette dernière opération est à réaliser manuellement, sauf dans le cas de l'intégration fiscale.

Créer un établissement

- 1. Sélectionnez le menu Dossier> Établissements, puis cliquez sur < Ajouter>.
- 2. Saisissez les paramètres de l'établissement.
- 3. Dans le champ [Type], sélectionnez [Secondaire].
- 4. Saisissez les informations fiscales (obligatoires) puis cliquez sur <Ok>.

Général Pa	Paramètres de publication					
I	Nature:	Personne Morale				
Р	rénom:					
	Nom:					
Raison Sociale:						
Complément de Nom:						
Enseigne:						
NAF: NIC:				•		
Туре:		Principal-siège social		•		
	Fermé:					
L	ibellé:•					
Catégorie fi	scale:*			-		
Régime	fiscal:*			~		
Type de Déclar	ration:*			~		
			√ Ok	× Annuler		

Gérer les onglets des établissements

Le nouvel établissement précédemment créé apparaît dans la liste :

A	Dossier > Eta	Dossier > Etablissements				
	+ Ajouter 🖉 Modifier 👌 Sauvegarder 🛛 😂 Ouvrir					
	Raison Soci	Enseigne	Catégorie fi	Régime fisc		
হ্যয	1 Maison fille		BIC	Sté IR		
_	2 TVAMIXTEL	TVAMIXTELETTRAGE	BIC	Sté IS		

Le bouton **<Ouvrir>** permet d'ouvrir l'établissement dans un nouvel onglet du navigateur.

Pour travailler sur plusieurs établissements san se tromper d'onglet, vous pouvez utiliser la fonction **[Épingler l'onglet]** de Chrome. Elle permet d'épingler et de libérer le volet en fonction des besoins.

Pour cela, effectuez un clic-droit sur l'onglet et sélectionnez [Épingler l'onglet].



L'onglet se déplace ensuite sur le côté du navigateur :



Pour afficher de nouveau l'onglet, cliquez-droit puis sélectionnez [Retirer l'onglet].

Ce nouvel établissement bénéficie des paramètres comptables de l'établissement principal, mais seules les écritures de cet établissement seront visibles.

Cumuler les comptabilités sur un établissement centralisateur

- 1. Sélectionnez le menu **Dossier> Établissements**.
- 2. Pour modifier les établissements, deux possibilités :
 - Double-cliquez sur le numéro de l'établissement souhaité,
 - Sélectionnez l'établissement souhaité puis cliquez sur < Modifier>.

L'établissement de type "Principal – siège social" ne doit pas être un établissement de traitement mais uniquement l'établissement centralisateur dans lequel déversent les autres

établissements et dans lequel sont effectuées des OD de retraitements.

Les autres établissements sont de type [Secondaire].



L'établissement principal est toujours affiché en gras.

Pour que les établissements secondaires alimentent en cumul l'établissement principal, utilisez le champ **[Report]** et indiquez l'établissement de centralisation.

Report:				•
	TVAMIXTELET	TRAGE		
	+ Ajouter	🖉 Modifier	✓ Ok	× Annuler
		_		

L'établissement principal regroupe, en temps réel, le cumul des écritures des établissements qui sont en report. Pour voir l'origine des écritures dans la consultation des comptes, il est conseillé d'afficher la colonne **[Établissement]**.